



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Paiement des pensions

Question écrite n° 37337

Texte de la question

M Michel Sainte-Marie appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le problème de la mensualisation des pensions de retraite. M X a exercé une activité professionnelle de vingt-quatre mois en qualité d'enseignant. A ce titre, il perçoit une pension de retraite d'un montant mensuel de 129 francs. Recevant de sa caisse régionale d'assurance maladie d'Aquitaine un relevé annuel de cette pension, pour déclaration fiscale, il s'aperçoit que 221 francs, sur un total de 1 552 francs, lui ont été retenus pour frais de mensualisation. M X n'a jamais opté pour la mensualisation, système qui est mis en place par le département de la Gironde. D'autre part, la somme qui est prélevée représente près de 15 p 100 de la pension de retraite. Aussi il lui demande s'il n'estime pas excessif le montant de ces frais de gestion, notamment pour des pensions de retraite modestes.

Données clés

Auteur : [M. Sainte-Marie Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37337

Rubrique : Retraites: generalites

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 839